



Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Rhône

COVID-19 : Evolution des modalités d'enseignement à compter du mardi 06 avril 2021 en application des mesures annoncées par le Président de la République et mise en place d'un service d'accueil pour les enfants des professionnels prioritaires dans le contexte de la crise sanitaire

Madame, Monsieur, Chers parents,

Comme vous le savez, la dégradation de la situation sanitaire a conduit le Gouvernement à la mise en place de nouvelles mesures intégrant notamment la suspension de l'accueil en présentiel des élèves dans les écoles à compter du mardi 06 avril prochain.

Aussi, les écoles maternelles et élémentaires lyonnaises n'accueilleront pas vos enfants à partir de cette date. Toutefois, **l'enseignement se poursuivra à distance jusqu'au 9 avril**. Les modalités précises de la continuité pédagogique vous seront communiquées directement par l'enseignant de votre enfant.

Si vous rencontrez des difficultés d'accès à un matériel informatique et afin de vous accompagner au mieux, nous vous invitons à vous rapprocher sans délai du directeur ou de la directrice de votre école.

A compter du vendredi 09 avril au soir et jusqu'au dimanche 25 avril inclus les élèves seront en vacances. La rentrée en présentiel, pour tous les enfants des écoles maternelles et élémentaires reste programmée pour le lundi 26 avril prochain.

Néanmoins, comme lors du dernier confinement, les enfants des professionnels prioritaires dans le contexte de la crise sanitaire (liste prévue par décision gouvernementale) pourront, sur présentation d'un justificatif et d'une attestation sur l'honneur de l'absence de toute solution de garde, être accueillis dans le cadre d'un dispositif dérogatoire détaillé en annexe.

Dans cette période si particulière, soyez assurés que l'Education nationale, la Ville de Lyon ainsi que l'ensemble de leurs partenaires associatifs restent pleinement mobilisés pour garantir la continuité pédagogique et assurer l'accueil des enfants de professionnels prioritaires indispensables à la gestion de la crise sanitaire.

Nous vous invitons également à consulter régulièrement le site internet de la Ville (https://www.lyon.fr/) pour prendre connaissance des initiatives qui sont prises pour accompagner au mieux les Lyonnaises et les Lyonnais dans cette période de crise.

Nous vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, chers parents, nos plus cordiales salutations.

Stéphanie Léger, Adjointe au Maire de Lyon, déléguée à l'Education **Guy Charlot**, Inspecteur d'Académie du Rhône